



**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations**

L'an deux mille vingt

Le 30 Septembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 21 Septembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 34

NOMBRE DE VOTANTS : 34

**Objet : Election de 3 membres du bureau**

Présents : 34

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac) RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents : 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard),

Secrétaires de séance : **DARHAN Laurence**

Vu les articles L5211-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-79 du 08 juillet 2020, déterminant le nombre de Vice-Président et de membres du bureau comprenant La Présidente, 8 Vice-Présidents et 9 autres membres du bureau,

Vu la délibération en date du 30 septembre 2020 modifiant le nombre des autres membres du Bureau,

Considérant la vacance de 3 postes d'autres membres du bureau,

Considérant que l'article L2122-7-2 du CGCT est inapplicable pour l'élection des Vice-présidents et des membres du bureau autres (CE 23/04/2009 Syndicat départemental d'énergies de la Drome). Il s'agit donc d'un scrutin secret uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Après avoir enregistré les candidatures de BRIDOUX-MICHEL Nadia, : HERNANDEZ Sandrine, LAVAUD Véronique.

Après qu'il ait été procédé aux opérations de vote, Le scrutin a donné les résultats suivants  
Membres du Bureau 10 : BRIDOUX-MICHEL Nadia 34 voix  
Membres du Bureau 11 : HERNANDEZ Sandrine 34 voix  
Membres du Bureau 13 : LAVAUD Véronique 34 voix

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2020

La Présidente

  
Valérie GUINAUDIE

